

INSCRIPTION DES ELEVES entrant en SECONDES et PREMIERES en LYCEES GENERALE et TECHNOLOGIQUE et LYCEES PROFESSIONNELS

➤ L'avis d'affectation permet de s'inscrire dans un établissement pour y suivre une formation précise.

➤ Pour les élèves entrant en 2ndes G. T. et Pro. - 1^{ère} année de CAP - 1^{ères} G. T. et Pro. : L'inscription est obligatoire au plus tard le vendredi 1^{er} juillet 2016.

Au-delà de cette date, la place de l'élève ne sera plus réservée. Le Chef d'établissement contactera alors les élèves inscrits sur les listes complémentaires à compter du lundi 4 juillet 2016.

➤ **Les élèves futurs lycéens doivent se présenter avec un EXEAT** puisque chaque chef d'établissement d'accueil doit s'assurer que le jeune est en règle avec l'établissement d'origine.

| ETABLISSEMENTS | DATES et HORAIRES D'INSCRIPTION | DOCUMENTS A APPORTER | REMARQUES COMPLEMENTAIRES |
|--|---|---|--|
| <p>Lycée Jehan de Beauce 20 rue du Commandant Chesne</p> <p>28000 CHARTRES</p> | <p>Elèves entrant en 2nde GT et Pro ; élèves entrant en 1^{ère} n'appartenant pas au lycée :</p> <p><u>Mercredi 29 juin</u> 9h – 19h : Tous les établissements autres que ceux cités ci-dessous</p> <p><u>Jeudi 30 juin</u> 9h-13h30 : clg Macé Mainvilliers + Les Petits Sentiers Lucé + Soutine Saint Prest 13h30-19h : clg Blériot Toury + Pergaud Courville + Moulin Chartres</p> <p><u>Vendredi 1^{er} juillet</u> 9h- 13h : clg Herriot Lucé + Proust Illiers 13h-17h : clg Chasles Epernon + Ferry</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Notification d'affectation délivrée par l'Inspection Académique - Photocopie carnet de vaccinations - Photocopie livret de famille - Photocopie des 3 bulletins trimestriels de l'année - EXEAT - 4 photos d'identité (+1 si demande d'internat) - Extrait jugement de divorce le cas échéant - RIB pour les élèves boursiers Facultatif : Chèque de 10€ si adhésion à la Maison des Lycéens Chèque de 22€ si adhésion à l'UNSS | <p>Nota : les dossiers d'inscription vierges sont donnés aux collèges de secteurs quelques jours avant le DNB pour être transmis aux familles.</p> |